

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Rives Dervoises

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 07 OCTOBRE 2020

Date de la convocation : 01 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le sept octobre à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal extraordinaire dans le lieu habituel de ses séances, salle des fêtes de Droyes, sous la présidence de Christiane WELTI, le Maire.

Présents : CHARUEL Sylvaine, GEORGET Mireille, GERBEAU Dominique, JUMEL Graziella, KREMER Pascal, LARTILLIER Marie-Hélène, LESEURRE David, MAITREHENRY Didier, MARCHAND Annick, MATRION Michel, PETITPOISSON Jean-Jacques, POTIER Lise, TESTU Nelly, SUPPLICE Laurent, WELTI Christiane.

Absents : DOUET Fabrice.

Absent excusé : COIGNART Véronique, PASQUIER Bernard.

Excusés ayant donné procuration : MONNIER Daniel à LESEURRE David.

Madame CHARUEL Sylvaine a été nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance à vingt heures trente.

2020-87 AUTORISATION DE DEBUT DE TRAVAUX POUR LA RECONNEXION DE TROIS MEANDRES DE L'HERONNE A DROYES

M Philippe DALLEMAGNE, Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire, Mme Céline DAURIAT de la société Biotec et M Maxime HEZARD, technicien rivière au SMABV sont invités pour présenter les travaux engagés et faire un point sur la situation.

Les agriculteurs locataires des parcelles constituant la prairie humide sur laquelle ont lieu les travaux : M René THIERIOT, Mrs Nicolas et Emmanuel DROUARD et M Mickael MARCHAND, représenté par Jackie son père. Mrs DROUARD et Jackie MARCHAND sont présents dans la salle. La parole leur est donnée avant le début du conseil comme prévu par le règlement mis en place. Ils ne souhaitent pas la prendre.

Christiane WELTI expose l'objectif de cette réunion : le projet de remise en eau de 3 méandres de l'Héronne à Droyes rencontre des oppositions sur le terrain et les travaux ont dû être arrêtés en l'absence d'une pièce administrative dans le dossier : la délibération de la commune de Rives Dervoises autorisant ces travaux.

Les réflexions sur ce projet ont débuté il y a plus de 6 ans et il a été présenté au conseil municipal en 2017.

Le chantier a démarré le 7 septembre 2020 et il est arrêté depuis une semaine. Des pénalités de retard sont annoncées par Vinci, l'entreprise qui réalise les travaux.

M DALLEMAGNE prend la parole pour expliquer que ce projet avait été validé par le comité syndical. Il a programmé les travaux, convaincu que la délibération du conseil municipal avait bien été prise en son temps. Il reconnaît que l'absence de cette délibération est une erreur et que ces travaux n'auraient pas dû être programmés sans celle-ci.

Il explique que ce projet avait été présenté avec deux options techniques et la deuxième a été retenue. Les travaux s'élèvent à 87 590 € HT, subventionnés à 80 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN). Le reste à charge pour le SMABV est donc de 17 518 €.

M DALLEMAGNE explique que le chantier est arrêté. Si les travaux ne se font pas, l'Agence de l'Eau ne subventionnera plus et il faudra régler le coût des opérations engagées soit 63 237 € HT à la charge du SMABV.

Céline DAURIAT, chargé du projet chez Biotec (Bureau d'études en ingénierie écologique), maître d'œuvre du projet, prend la parole pour expliquer les travaux prévus :

- Le but est de rehausser légèrement le niveau d'eau (environ 40 cm) pour réhumidifier les sols
- Le principe est de reconnecter les anciens méandres dans lesquels coulait l'Héronne dans les années 1950 à 1970
- L'obstruction de la rivière se fait par des bouchons de bois et de terre, issus du chantier, à la sortie du dernier méandre, le niveau sera donc plus élevé de 40 cm et il y aura une petite chute.
- Il est nécessaire d'accompagner cette chute lentement en recréant un bras de rivière avec un gabarit en V avec une pente douce afin de restaurer cette prairie humide et de favoriser la faune et la flore de ce lieu.

Cette option consomme un peu d'emprise de prairie sur la rive gauche. Cependant, cette prairie à l'origine humide, est maintenant trop sèche et manque d'intérêt écologiquement car elle n'est plus assez alimentée par la rivière.

Ce projet avait été discuté à l'époque par la commune et le gestionnaire et une réunion avait été organisée à la mairie de Droyes avec les exploitants des prairies concernées.

La parole est donnée aux participants non élus présents dans la salle. M Nicolas DROUARD indique ne jamais avoir été informé de la constitution d'un bras de rivière au bout des Trois méandres. Il précise que, selon lui, le travail est mal fait et se demande comment les sorties de drains vont fonctionner. Mme Céline DAURIAT rassure sur ce point, les drains ayant fait l'objet d'un relevé précis sur le terrain.

M Laurent SUPPLICE demande confirmation sur le niveau de rivière ciblé après travaux, soit 40 cm supplémentaire pendant l'étiage.

Mme Christiane WELTI précise que M PASQUIER, au fait du dossier durant le mandat précédent, indique que ce projet ne posait aucun problème particulier. Il avait, d'ailleurs, rédigé un article dans l'Echo des Rives sur ce sujet.

Elle rappelle également qu'avec ce reméandrement, la rivière coulera non plus sur 300 m mais sur 600 m et que ce projet revêt un caractère expérimental utile à de futurs positionnements sur ce sujet.

M Jean-Jacques PETITPOISSON s'interroge sur le bien-fondé de ce projet car d'une part, il est prévu de rehausser le niveau d'eau et d'autre part, on veut supprimer les barrages alors qu'ils servent à maintenir un certain niveau d'eau.

Mme Céline DAURIAT explique qu'elle veut rehausser le niveau pour soutenir la rivière qui restituera l'eau l'été.

Mme Christiane WELTI demande que les habitants de Droyes soient rassurés sur le sort du seuil de Droyes car ils y sont attachés. C'est un patrimoine à côté du pont et du lavoir et personne ne veut le voir démonté.

Pour Mme Céline DAURIAT, le projet le plus ambitieux pour l'écologie serait de le supprimer.

M Philippe DALLEMAGNE s'engage à satisfaire les habitants du territoire et à gérer ce barrage différemment, en accord avec la municipalité et en vue d'une préservation (voir d'un embellissement) du site.

M Jean-Jacques PETITPOISSON précise que le même travail a été effectué à Longeville il y a 3 ans et demande comment les transformations se comportent. Pour Mme Céline DAURIAT, il est trop tôt pour faire un constat. M Laurent SUPPLICE indique que les travaux d'entretien représentent un coût important pour ces solutions techniques.

Madame le Maire donne à nouveau la parole aux exploitants pour qu'ils puissent exprimer leurs réserves. M Emmanuel DROUARD fait part de son incompréhension. En effet, le conservatoire qui gère ces prairies, interdit en temps normal de détourner le lit d'une rivière. Cependant, c'est bien ce qui est en train de se passer... D'autre part, la rivière est rebouchée avec des épines et il pense qu'on les verra croître dans le lit de la rivière car la terre s'en ira. Il exprime surtout son incrédulité face aux discours des décideurs.

Madame le Maire reprend la parole en disant qu'elle entend bien mais que ce projet avait été validé par la commune et que, si on ne réalise pas les travaux, les pertes engendrées seront de 63 237 € HT.

M Philippe DALLEMAGNE rappelle que le projet est bien le même que celui présenté aux conseillers municipaux en 2017.

M Jackie MARCHAND, qui avait aussi connaissance de ce dossier, explique sur plan que le dénivelé naturel est suffisant pour réalimenter les méandres et trouve donc inutile les travaux projetés sur la dernière partie des méandres.

Mme Céline DAURIAT rejette, d'un point de vue technique, cette nouvelle hypothèse.

M Philippe DALLEMAGNE précise que les pénalités s'élèvent déjà à 12 000 € pour le retard de chantier.

Après un résumé de la position de chacun par M Pascal KREMER, M Emmanuel DROUARD, déçu de constater que, pour lui, les préoccupations financières prennent le pas sur le reste, admet que l'enjeu est faible.

Mme le Maire dit qu'elle comprend mais qu'il devrait y avoir un bilan positif écologiquement, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne, à l'initiative de ce projet, est très impliqué dans la restauration de cette rivière et de la prairie qui la borde.

Jean-Jacques Petitpoisson se positionne pour la réalisation de ces travaux tout en demandant un examen de leur incidence dans la durée.

A l'issue de ces échanges, Madame le Maire propose donc la délibération à prendre :

Mme le Maire expose au conseil municipal le projet de reméandrement de la rivière Héronne, dont l'objectif vise la reconnexion de trois anciens méandres, afin de redynamiser les écoulements et maintenir voire améliorer la diversité du site. Cette opération est programmée au sein du Contrat Global Voire et Ravet, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire.

Madame le Maire invite M. DALLEMAGNE, Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Voire, à présenter les travaux de restauration de l'Héronne qui doivent se dérouler sur une durée de 10 semaines pour se terminer au plus tard le 10 novembre 2020.

Ces travaux constituent un test permettant d'observer, in situ, l'effet d'une création de méandres sur l'environnement en prairies humides. Ils sont réalisés sur des terrains communaux et ont fait l'objet d'un cahier des charges validé par l'ensemble des parties concernées par ce chantier.

Les objectifs et la nature du projet ayant fait l'objet d'un débat au sein du conseil municipal et les conventions ayant été signées avec les différents exploitants, Madame le Maire invite les conseillers à autoriser ces travaux destinés à reconnecter trois méandres de l'Héronne sur la commune historique de Droyes.

Ainsi, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et de M DALLEMAGNE et en avoir délibéré, à la majorité des voix (Mesdames CHARUEL, GEORGET, MARCHAND, TESTU et Monsieur SUPPLICE s'abstiennent), le conseil municipal donne un avis favorable pour démarrer les travaux de reméandrement de l'Héronne sur la parcelle communale de Droyes et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les travaux reprendront donc jeudi 8 octobre à 9 heures et chacun est invité à se rendre sur place pour une bonne compréhension des travaux et des enjeux.

La séance est levée à 22 H 55

Fait à RIVES DERVOISES, les jours, mois et an susdits

Le Maire, Christiane WELTI

